

Règlement Général de Protection des Données personnelles : Un outil diagnostic pour accompagner nos entreprises

Publié le 6 février 2018

A la veille de l'ouverture du salon des entrepreneurs, le Medef lance un nouvel outil diagnostic à destination des entreprises. Dans un même esprit que celui mis en place l'année dernière pour accompagner les entreprises dans leur transformation numérique, cet outil a pour vocation d'assister les entreprises dans la mise en application des nouvelles mesures du Règlement Général de Protection des Données personnelles.

<http://rgpd.medef.com>

Fidèle à la volonté du Medef de « ne pas se contenter de proposer mais d'agir de manière très concrète », Pierre Gattaz a présenté ce matin lors de sa conférence de presse mensuelle ce nouvel outil diagnostic :

« Le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD), adopté en avril 2016, a pour objectif d'harmoniser le droit européen en matière de protection des données personnelles. Il sera applicable en France à partir du 25 mai 2018. Toutes les entreprises sont concernées quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité. Plusieurs points restent pour nous des interrogations, notamment la question des sanctions qui nous semble disproportionnée.

Le MEDEF anticipe et accompagne concrètement les entreprises, ainsi pour sensibiliser toutes les entreprises, nous lançons aujourd'hui un diagnostic en ligne, destiné aux entreprises, autour de 5 axes impactés par le RGPD :

Les relations clients
Les relations avec les salariés
Les relations avec les partenaires de l'entreprise
La sécurité des traitements des données
Le dispositif interne de conformité

Il s'agit d'un outil de sensibilisation et d'information à destination des chefs d'entreprise mais aussi d'accompagnement car il débouche sur des conseils personnalisés pour les entrepreneurs. Cette démarche constitue une première étape importante pour nos entreprises".